

”La cour en ville, avenir de l’histoire urbaine?”

Boris Bove

► **To cite this version:**

Boris Bove. ”La cour en ville, avenir de l’histoire urbaine?”. Histoire urbaine, Société française d’histoire urbaine (SFHU), 2015, pp.168-175. halshs-01465609

HAL Id: halshs-01465609

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01465609>

Submitted on 12 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Boris Bove, « La cour en ville, avenir de l'histoire urbaine ? A propos de Courbon L., Menjot D. (dir.), *La cour et la ville dans l'Europe du Moyen Âge et des Temps Modernes*, Turnhout, Brepols, 2015 », *Histoire Urbaine*, n° 44 (2015), p. 168-175.

La cour et la ville ont chacune, comme objet d'étude, suscité un champ historiographique solide et abondant : la cour depuis toujours, la ville depuis les années 1970 seulement, mais avec un dynamisme qui ne s'est pas démenti ces dernières années. Leurs relations, en revanche, sont longtemps restées un angle mort de la recherche que la session sur « la cour et la ville », organisée à l'occasion de la XI^e conférence de l'AEHU qui s'est tenue à Prague en 2012 et dont les actes sont ici publiés, se propose de réduire. La question des rapports entre ville et cour suscitant beaucoup de travaux ces dernières années, il a paru important de prendre le temps d'en rendre compte en détail. L'année 2014 a ainsi été particulièrement riche en rencontres sur ce sujet : le 2-3 juin a eu lieu à Valladolid un colloque organisé par Germán Gamero Igea et María Narbona Carceles sur *La cour et la ville. Réception et installation des entourages royaux dans les villes ibériques à la fin du Moyen Âge* ; le 5-6 juin s'est tenu au Petit Palais un colloque sur *Paris, ville de cour (XIII^e-XVIII^e siècle)* organisé par Boris Bove, Murielle Gaude-Ferragu et Cédric Michon ; un autre colloque s'est tenu à Paris le 19-21 juin, organisé par le Centre André Chastel, sur *Artistes à la ville et artistes à la cour (1300-1600)* ; tandis que le 27-28 novembre à Valence a eu lieu un autre colloque sur *Approvisionner et financer la cour. Les relations économiques entre les cours ibériques et les sociétés urbaines à la fin du Moyen Âge*, coordonné par Alexandra Beauchamp et Antoni Furio. Ainsi que l'avait prédit Denis Menjot en 2011, l'étude des relations entre la ville et la cour est appelée à devenir un champ classique de l'histoire urbaine dans les années à venir¹.

Le volume qu'il a co-dirigé avec Léonard Courbon comprend 15 contributions, plus les introductions des directeurs de la publication. Elles sont regroupées en trois parties (I. Cours en villes et villes de cour ; II. Pratiques de mobilité et espaces d'interaction et de communication, III. Entre la cour et la ville : médiations, confrontations, collaborations), assez rhétoriques car les articles étant monographiques, ils pouvaient élarger à plusieurs thèmes. On préférera, pour rendre compte de ce bel ouvrage, en proposer une synthèse problématique et personnelle, quitte à ne pas résumer scrupuleusement toutes les contributions.

La principale raison pour laquelle les historiens se sont peu intéressés à cette relation pourtant évidente – il y a-t-il encore des cours rurales entre XIV^e et XVII^e siècle ? – tient dans la difficulté à penser l'articulation de deux objets de nature différente. La ville est avant tout un *objet géographique*, défini par sa densité et sa diversité de sa population², tandis que la cour est un *objet social*, défini comme l'ensemble des relations polarisées par le souverain, que l'on peut qualifier « d'espace social qui se déploie autour du roi » ou, pour éviter tout ambiguïté, de « système social » (P. Boucheron). L'espace du premier est matériel et fixe, celui du second est personnel et relatif aux déplacements du prince. Le premier s'ancre dans un territoire, le second semble hors-sol, comme le suggèrent les institutions telles que « le diocèse de la cour » en France³ ou la juridiction de la « trace » en Castille, qui définit un périmètre autour du roi dans lequel les autres juridictions s'effacent devant celle du

¹ Menjot D., « Les médiévistes français et la ville dans la première décennie du XXI^e siècle », *Cuadernos del CEMYR*, n° 19, déc. 2011, p. 46.

² Jacques Lévy, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1994, p. 285.

³ Xavier de La Selle, « La cour de Charles VI, lieu de vie religieuse », dans *Saint-Denis et la royauté. Mélanges offerts à Bernard Guénéé*, Paris, Presses de la Sorbonne, 1999, p. 65.

souverain⁴ : dès lors, « la cour, comme système social... n'est urbaine que par accident » (p. 247). Ces deux sociétés s'organisent en outre selon des principes opposés : organisation corporatiste ou communale égalitaire pour l'une, hiérarchie stricte pour l'autre. La cour est donc ontologiquement différente de la ville, et si les rois du Moyen Âge y faisaient de joyeuses entrées, c'est bien qu'ils se considéraient comme extérieurs à l'organisme urbain.

Si la difficulté à penser l'articulation de ces deux objets d'étude est réelle, leur coexistence historique ne semblent pas avoir posé de difficultés majeures, puisque l'on observe que la plupart des cours fréquentaient des villes ou étaient urbaines, tant et si bien qu'elles finirent par s'y sédentariser entre le XVe et le XVIe siècle. Mieux, cette coexistence semble avoir été structurellement pacifique puisque rares sont les contributions du volume à évoquer une réelle « confrontation » entre ville et cour (en dépit du titre de la 3^e partie). Certes la cour est un client particulier et F. Berland souligne les dérogations au fonctionnement du marché dont jouit le duc de Bourgogne à Paris fin XIVe siècle : en tant que prince du sang, il bénéficie du droit de prise royal qui lui permet d'acheter au « juste prix » (c'est-à-dire au prix minimum), les denrées ; les artisans qui travaillent pour lui ont le droit de déroger aux règlements corporatifs, ce que soit pour le travail de nuit comme pour les procédés de fabrication ; surtout le duc paie mal en dépit des assurances juridiques que ses fournisseurs prennent pour s'en prémunir. Pourtant on constate que ses créanciers bourgeois continuent à lui vendre à crédit : c'est donc qu'ils y trouvaient un intérêt, probablement lié à l'espoir de se faire payer leur dette sous une autre forme que monétaire. De même, bien que ne possédant aucune infrastructure logistique en ville, le comte de Savoie pouvait résider à Genève au XVe siècle avec 300 personnes sans provoquer de perturbations notoires (M. Caesar). Sans aller jusqu'à cautionner l'affirmation un peu rapide que « court and city are two sides of the same coin » (J. Hirschbiegel et S. Rabeler, p. 95), il faut donc reconnaître la pertinence de l'étude de leurs relations dès lors que leur coexistence est aussi fréquente que normale.

Dans l'introduction générale, L. Courbon dresse un état de la recherche sur ce sujet, qui a pris jusqu'ici trois directions principales. D'abord l'étude de l'itinérance de la cour, avec en arrière-fond la question de l'impact économique de la cour lors de ses séjours dans une ville ; ensuite l'étude des palais et la mise en architecture du système social curial dans l'espace urbain ; enfin les rapports entre culture urbaine et culture curiale, avec en toile de fond la question de la validité du modèle proposé par N. Elias d'une cour extérieure à la ville, matrice d'une culture qui informe ensuite la société toute entière (question reprise à nouveau frais par Patrick Boucheron en fin d'ouvrage dans un article conceptuel). Le colloque reprend ces pistes mais il faut souligner que les historiographies nationales ne sont pas à égalité sur cette question. Les historiens allemands ont labouré ce terrain depuis 1985 dans le cadre du programme des *Residenzenforschungen* et continuent à y travailler. En dépit d'une approche plus curiale qu'urbaine, leur programme de recherche s'est réorienté en direction des villes depuis 2006 (J. Hirschbiegel et S. Rabeler)⁵. Les chercheurs français, sinon l'espace français, paraissent en retrait sur cette question en dépit de quelques ouvrages sur les palais, devenus

⁴ François Foronda, « La cour et la trace. Un jalon manquant dans la conception habermassienne de la cour comme épicerie d'un espace public : le déploiement de la juridiction », dans Patrick Boucheron, Nicolas Offenstadt, *L'espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, PUF, 2011, p. 179-192.

⁵ Werner Paravicini, Jörg Wettlaufer (dir.), *Der Hof und die Stadt. Konfrontation und Integration in Spätmittelalter und Früher Neuzeit*, Ostfildern, 2006 ; Jan Hirschbiegel, Werner Paravicini, Jörg Wettlaufer (dir.), *Städtische Bürgertum und Hofgesellschaft. Kulturen integrativer und konkurrierender Beziehungen in Residenz und Hauptstädten vom 14. bis in 19. Jahrhundert*, Ostfildern, 2012. En français on lira avec profit : Werner Paravicini, Bertrand Schnerb (dir.), *Paris capitale des ducs de Bourgogne*, Jan Thorbecke Verlag, Ostfildern, 2007.

classiques⁶ : il n'y a qu'une contribution sur le royaume de France dans le présent volume, alors qu'il y en a cinq pour les royaumes ibériques de la fin du Moyen Âge. Ce décalage reflète peut-être le réseau méditerranéen des organisateurs de la session de Prague, mais il est aussi le reflet du dynamisme de l'historiographie ibérique de la cour (et de l'intérêt des spécialistes français d'histoire urbaine pour l'espace méditerranéen⁷, comme R. Chilà ou P. Trélat). Les relations entre ville et cour sont un thème appelé à se développer dans les années à venir probablement plus dans les espace ibériques et germaniques que français ou anglais (une seule contribution sur l'Angleterre – sur Londres – dans l'ouvrage)⁸.

La cour et la ville sont donc deux réalités de nature différentes, mais dont on prend conscience de la coexistence ancienne et relativement pacifique. Comment dès lors articuler leur relation. Du point de vue de la ville, l'approche la plus évidente est spatiale : la cour n'est pas un objet de nature spatiale, mais elle est régulièrement localisée dans l'espace de la ville. Elle est alors productrice d'espace urbain de différentes façons. La résidence durable d'un souverain en un lieu faiblement urbanisé peut donner un essor décisif à une ville, comme Cracovie que son prince refonda littéralement en 1257 en créant une municipalité de toute pièce et en invitant des marchands allemands et italiens à s'y installer avec la perspective d'exploiter sa position stratégique sur les routes commerciales, les mines de sel voisines et enfin les possibilités de spéculation foncière qu'offrirait le développement urbain (U. Sowina). Un phénomène analogue s'observe à Prague où la Nouvelle Ville créée par Charles IV au milieu du XIV^e siècle doubla la superficie de la Vieille Ville (V. Zurek). Si ce n'est une ville nouvelle, le palais du souverain est souvent à l'origine d'un quartier curial où logent ses officiers, ainsi le quartier neuf créé autour de *Castelnuovo* à Naples par les nouveaux rois Aragonais (J.L. Palos). La résidence d'un souverain contribue aussi à produire un effet de capitalité qui redéfinit la hiérarchie au sein d'un réseau de villes (P. Stabel, L. Duerloo). Même si la présence de la cour ne suscite pas de grands travaux éditaires, l'essor des effectifs curiaux l'empêche de se contenter de l'hospitalité monastique ou de l'ancien château et entraîne une multiplication des résidences dans, ou aux alentours, de la ville. C'est ainsi qu'au Portugal, la reine et les enfants royaux prennent l'habitude de loger dans un palais différent de celui du roi (R. Gomes). Mais cette nécessité pratique est aussi l'occasion de communiquer avec les élites municipales, dans une compétition architecturale frontale, ainsi les nouveaux palais construits sur le port qui répondent aux nouveaux hôtels de ville et manifestent les ambitions maritimes des rois ibériques (J.L. Palos) ou, plus subtilement, dans une répartition typologique de la réception des citadins selon les lieux : les rois Aragonais communiquent avec le peuple de Naples lors des spectacles urbains régulièrement organisés dans la ville, avec les élites de ses royaumes à *Castelnuovo* où il ne peut se dérober à son

⁶ Annie Renoux (dir.), *Palais royaux et princiers au Moyen âge*, Le Mans, Publications de l'Université du Maine, 1996 ; Ead. (dir.), *"Aux marches du palais" : qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Données historiques et archéologiques*, Le Mans, Université du Maine, 2001 ; Auzépy M.-F. et Cornette J. (dir.), *Palais et pouvoir. De Constantinople à Versailles*, Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes, 2003 ; Boucheron P., Chiffolleau J. (dir.), *Les palais dans la ville. Espaces urbains et lieux de la puissance publique dans la Méditerranée médiévale*, Lyon, PUL, 2004.

⁷ Menjot D., « Les médiévistes français et la ville dans la première décennie du XXI^e siècle », *Cuadernos del CEMYR*, n° 19 (déc. 2011), p. 39-85.

⁸ Un colloque s'est tenu au Petit Palais en 2014 sur Paris comme ville de cour (Boris Bove, Murielle Gaude-Ferragu, Cédric Michon (dir.), *Paris, ville de cour (XIII^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, PUR, sous presse) et un autre au Centre André Chastel (*Artistes à la ville et artistes à la cour (1300-1600)*, 19-21 juin 2014), mais le nouveau programme de l'institut de recherche de Göttingen a réorienté la *Residenzenforschung* sur les rapports entre ville et cour et plusieurs colloques se sont tenus récemment en Espagne sur ce sujet : German Gamero Igea, Maria Narbona Carceles (coord.), *La cour et la ville. Réception et installation des entourages royaux dans les villes ibériques à la fin du Moyen Âge*, 2-3 juin 2014, Valladolid ; Alexandra Beauchamp, Antoni Furio (coord.), *Approvisionner et financer la cour. Les relations économiques entre les cours ibériques et les sociétés urbaines à la fin du Moyen Âge*, 27-28 nov. 2014 Valence.

devoir protocolaire de recevoir un ambassadeur, avec les élites urbaines dans la résidence périphérique de *Castelcapuano* où l'héritier du trône et son épouse italienne tiennent leur cour, mais lorsqu'il veut choisir ses commensaux, il invite quelques grands feudataires à la chasse dans les forêts de Campanie, où il passe un quart de son temps, et lorsqu'il veut être seul, il se retire dans la demeure de sa maîtresse à *Torre del Greco* (R. Chilà).

L'altérité et la coexistence de la cour et de la ville impliquent aussi qu'elles communiquent, ce qui suppose l'adoption d'un langage commun, surtout envisagé ici sous l'angle des cérémonies publiques, principalement les défilés lors de joyeuses entrées ou de couronnements (M. Miquel Juan et O. Perez Monzon). C'est la seconde articulation entre ville et cour. L'étude des cérémonies est l'occasion de prendre le contre-pied une idée reçue (tirée d'une généralisation probablement abusive des thèses d'Elias) qui veut que la cour informe la culture urbaine. Bien des communications de cette session vont dans le sens inverse et démontrent que le langage symbolique employé par la cour pour s'imposer aux citoyens emprunte largement à la culture urbaine, ainsi le remploi systématique des lieux de pouvoir des vaincus par les vainqueurs : l'*alcazar* ou la *qasaba* musulmans à Ségovie, Evora et Lisbonne par les souverains chrétiens (R. Costa Gomes), ou le *Castelnuovo* angevin par le roi d'Aragon Alphonse le Magnanime à Naples qui abandonne la tradition ibérique d'itinérance pour y sédentariser sa cour. Outre certains aspects pratiques, parmi lesquels leurs fortifications, c'est la charge mémorielle de ces monuments que les vainqueurs remploient à leur profit. A Naples, les rois d'Aragon poursuivent aussi la tradition locale de la cavalcade de la cour à travers la ville, régulièrement attestée sous les Angevins, preuve d'une volonté de s'adapter à la culture urbaine, alors même que les citoyens ne sont pas constitués en force politique (R. Chilà). Le dialogue est donc une nécessité au-delà des rapports de force institutionnels, car l'organisme urbain a une épaisseur politique même s'il n'est pas constitué en corps. A Nicosie, les Lusignan prennent des initiatives en faveur de la foi orthodoxe (dévotion aux icônes) et promeuvent le culte d'une relique locale très populaire, la Sainte Croix (P. Trélat). Le cas limite de l'installation d'un roi latin dans une île grecque montre la nécessité pour la cour de s'imprégner de la culture vernaculaire : comment gérer efficacement le domaine, sinon en recrutant des officiers gréco-syriaques à la cour ? Le recrutement de ces officiers et leur ascension au sein de la cour conduit à la diffusion du grec et de l'italien à la cour des Lusignan au XV^e siècle, ce qui montre, comme pour la cour angevine en Angleterre, qu'elle ne peut s'isoler de la société. Mieux, la culture urbaine n'informe pas seulement la culture de cour dans le champ rituel et linguistique, mais aussi dans le domaine du divertissement : O. Spina montre que le théâtre élisabéthain, longtemps considéré dans un schéma élasien comme l'archétype de la culture produite par et pour la cour, est en réalité inventé en ville pour des citoyens. Le maître de l'office des divertissements de la Maison du roi convoque en effet les acteurs qui se produisent en ville et sélectionne les spectacles qui seront montrés à la cour, il est vrai avec parfois quelques adaptations (ajout d'un prologue par exemple) qui montrent que le public de cour est différent du public urbain, même si les deux partagent manifestement un goût commun. Cette communauté de goût se manifeste non seulement pour le théâtre, mais aussi pour les combats d'animaux ou les mascarades qui sont les autres spectacles montés pour la cour alors qu'ils semblent bien peu élitistes. Ce goût commun se manifeste enfin par l'ouverture au public urbain de la plupart des spectacles curiaux, en particulier les joutes où se produisent les aristocrates. Ces spectacles plaisent tellement aux citoyens que le roi les rend payant (12 shillings pour ceux qui voudraient s'asseoir dans les tribunes – les autres pouvant assister gratuitement s'ils restent debout) !

La troisième approche pour articuler les rapports entre ville et cour est socio-économique. La ville est assurément utile à la cour, qui peut y réunir, grâce à son réseau hôtelier et son réseau d'approvisionnement, un grand nombre de personnes, non seulement de la cour, mais aussi des *Cortes*, d'une Diète ou d'un concile. La question de la sécurité et du

logement décent est particulièrement importante pour les femmes et c'est probablement ce qui explique, avec les grossesses, les nombreux enfants en bas âge pris en charge par son Hôtel et l'absence d'enjeu politique pour ses déplacements, que les reines du Portugal ne suivent pas leur époux dans son itinérance, mais restent dans les villes qu'on leur a attribuées par douaire pour financer leur cour (A.M. Rodrigues). On pourrait faire la même observation pour les reines de France. La cour peut aussi recruter un personnel compétent parmi les citoyens, tant laïcs qu'ecclésiastiques (V. Zurek), mais la cour est-elle utile à la ville ?

Il est évident que la consommation curiale est une aubaine pour la ville : l'exemple de la cour de Savoie et de Bourgogne au XVe siècle ou celle des archiducs à Bruxelles au XVIIe siècle montrent qu'un quart à un tiers du budget de l'Hôtel est consacré à des dépenses de consommation ordinaire qui ne peuvent que profiter à l'économie locale, même si le duc de Savoie recourt aussi à son domaine pour approvisionner son Hôtel en céréales (M. Caesar). Reste à savoir ce que représente cette somme pour l'économie urbaine, qu'il faut rapporter à la taille de la ville et à la durée des séjours qu'y fait la cour. Pour parvenir à cette estimation, P. Stabel poursuit une expérience statistique commencée depuis quelques années⁹ en comparant la dépense curiale à la richesse produite par la ville *via* le « produit brut urbain », c'est-à-dire la multiplication du salaire annuel moyen par le nombre d'artisans. Il en ressort que la cour des ducs de Bourgogne est beaucoup plus fastueuse puisqu'elle dépense en consommation ordinaire l'équivalent en 800.000 journées de travail, tandis que celle des archiducs dépense l'équivalent de 710.000 journées de travail. Pourtant, la cour des archiducs, dont les dépenses ordinaires représentent 4,7 % du PBU de Bruxelles, pèse plus dans l'économie de cette ville que celle des ducs de Bourgogne qui ne représente que 2,5 % du PUB de Bruxelles et 0,7 % de celui de Bruges. Cela s'explique parce que la cour de l'archiduc est sédentaire, tandis que celle du duc de Bourgogne est très itinérante, même si Bruxelles est son séjour favori. A cette fréquence, il faut aussi ajouter la prévisibilité de la dépense curiale comme facteur positif pour l'économie urbaine. Le profit des dépenses de luxe en revanche dépend surtout de la structure des réseaux commerciaux : la cour des ducs de Bourgogne s'approvisionne à 80 % à Bruges qui est la plaque tournante de l'Europe pour l'épicerie à cause de l'importante communauté italienne qui y réside. La cour profite aussi à l'élite urbaine en lui offrant des marchés et des emplois dans l'Hôtel (G.G. Iega). C'est un aspect que les prosopographies des élites bourgeoises ont identifié depuis longtemps, sans peut-être avoir assez mis l'accent sur l'inconfort que peut parfois susciter cette position d'intermédiaire.

Ce qui ressort de la lecture de ces contributions ici rassemblées, c'est l'homologie des cours et des villes ainsi que de la structure de leurs rapports, peu surprenante au regard de leur appartenance à la même civilisation occidentale, mais étonnante tout de même par sa finesse. Cela permet de dresser un profil global des rapports entre ville et cour, les lacunes des sources pour les uns n'étant les mêmes que celles des autres. Il en ressort que, historiquement, le lien entre ville et cour n'a rien de nécessaire mais qu'il devient normal à partir de la fin du Moyen Âge. La cour est rarement à l'origine de la ville, et si elle peut exercer une influence décisive sur son avenir, c'est surtout en la transformant en capitale¹⁰. Mais comme les organes du gouvernement tendent à se dissocier de la cour à partir du XIIIe siècle, il convient, passé cette époque, de distinguer aussi dans l'étude les effets de la société curiale sur la ville de ceux provoqués par la bureaucratie. L'Etat, ce n'est pas la cour, par conséquent on ne peut assimiler

⁹ Jan Blomme, « Application of the system of national accounts to a pre-industrial economy : an evaluation of the different approaches » dans Erik Aerts et al. (dir.), *Studia Historica Oeconomica. Liber alumnorum Herman van der Wee*, Louvain, 1993, p. 59-70 et Peter Stabel, "For mutual benefit? Court and cities in the burgundian Low Countries", dans S. Gunn et A. Janse, *The court as a stage. England and the Low Countries in the Later Middle Ages*, The Boydell Press, Woodbridge, 2006, p. 101-*

¹⁰ Denis Menjot, Patrick Boucheron, Pierre Monnet, « Formes d'émergence, d'affirmation et de déclin des capitales : rapport introductif », dans *Les villes capitales au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 19.

les rapports entre la ville et la cour au XVe siècle à ceux entre ville et le roi ou l'Etat, comme le fait G.G. Iega à propos de la nomination des *continios*, officiers royaux dans les conseils municipaux. L'analyse des rapports entre ville et cour avance toujours sur un sentier étroit et il faut résister à la tentation de l'élargir aux rapports des villes avec le roi ou l'Etat si on veut se donner les moyens de comprendre cette dimension de l'équation urbaine.

A la question posée par D. Menjot à propos de l'économie urbaine « la ville est-elle plutôt gagnante ou perdante lorsque la cour réside en son sein ? » (p. 185), les communications ici réunies permettent de répondre que la présence de la cour ne change pas toujours le destin des villes mais qu'elle les enrichit toujours, tant sur le plan économique, que social ou culturel. L'autre leçon de l'ouvrage, c'est que le rapport de force entre ville et cour n'est pas aussi déséquilibré en faveur du pouvoir central qu'on avait l'habitude de le croire.